

Publics destinataires :

Equipes, encadrants, responsables des organismes gestionnaires

Promouvoir le droit à une vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap

Contexte :

La vie relationnelle, affective et sexuelle est une composante essentielle de la vie humaine. Elle est complexe pour chacun mais particulièrement pour les personnes en situation de handicap. Sa reconnaissance pour ces dernières a progressé ces dernières années ; or, elle s'accompagne de diverses interrogations éthiques, juridiques et pratiques pour permettre son effectivité.

En effet, les obstacles et les résistances à l'accès à une vie affective et sexuelle dans les établissements et services médico-sociaux sont nombreux. Les tabous, dénis et paradoxes y sont à l'œuvre.

Promouvoir la vie affective et sexuelle des personnes accueillies implique non seulement des connaissances juridiques et cliniques mais également la construction de repères partagés au sein des équipes.

Objectifs :

- Permettre aux professionnels de se sentir plus à l'aise avec les manifestations de la vie affective et sexuelle de la personne accueillie
- Comprendre le vécu des personnes handicapées par rapport à leur sexualité
- Se situer en tant que professionnel face aux demandes et aux questionnements des « usagers »
- Identifier des méthodes et leviers d'accompagnement et inscrire la réflexion sur la vie affective et la sexualité dans le cadre institutionnel pour une cohérence des pratiques
- Acquérir des connaissances relatives au cadre juridique existant sur ce thème

Contenu :

- Envisager la sexualité sous toutes ses formes (biologique, sociale, psychoaffective...) et reconnaître que chaque individu a droit à une sexualité : l'implicite, l'explicite, que permet l'institution ?
- Les représentations concernant la vie affective et la sexualité des personnes handicapées
- Les problèmes éthiques en lien avec l'exercice de la sexualité de personnes handicapées : contraception forcée, grossesse et IVG, accompagnement de la sexualité, plaisir, déplaisir, vie collective et intimité
- Les aspects juridiques et réglementaires : les limites légales à l'exercice de la sexualité, la légitimité de l'interdit posé dans de nombreux établissements
- Les apports de la sexologie, des expériences étrangères en matière d'accompagnement sexuel des personnes handicapées

Modalités :

- Apports conceptuels
- Apports juridiques
- Etudes de cas et retours d'expériences

Organisation :

Intervenant : un sexologue et/ou un conseiller technique du CREAI

Nous contacter pour définir le contenu et la durée